

APPENDICE I

PRINCIPAUX POINTS DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

JOHN LABATT LIMITED

1. Lorsque nous avons évalué l'influence qu'exercent les propositions du Livre blanc sur le revenu, nous avons démontré que le régime proposé produirait beaucoup plus de revenus que le ministre des finances ne l'avait prévu. S'il en est ainsi, nous suggérons que le ministre étudie des modifications à apporter aux propositions, et recueille suffisamment de revenus pour les besoins prévus.

Voici une citation de notre mémoire:

III Effet des propositions du Livre blanc sur "les recettes fiscales et l'économie"

1. Les tableaux 15 et 16 qui figurent aux pages 106 et 107 du Livre Blanc résument les calculs du ministre des Finances qui ont trait aux effets escomptés des propositions de réformes sur les recettes fiscales. Les calculs sont effectués en fonction des revenus estimatifs de 1969. L'annexe C présente nos calculs sur les répercussions escomptées des propositions de réformes sur les recettes fiscales en fonction d'une extrapolation des revenus dont jouiront les Canadiens en 1975. Ces estimations fournies sont évidemment sujettes à des erreurs à cause de l'étalement et des hypothèses particulières qui ont été utilisées. Cependant, nous sommes convaincus que s'il y a eu des erreurs, nous avons péché par prudence. Nous serions heureux d'examiner toutes ces questions avec les hauts fonctionnaires du ministère des Finances puisque les détails de leurs calculs n'ont pas encore été publiés jusqu'à présent.

D'après l'annexe C, on notera que les effets nets sur les recettes fiscales des propositions de réformes d'après nos calculs effectués en fonction des revenus de 1975 se chiffrent à environ \$1.4 milliard alors que les estimations présentées dans le Livre Blanc en fonction des revenus de 1969 s'élèvent à \$630 millions. Il fallait s'attendre à un tel résultat puisque les recettes fiscales dont jouit le Trésor à une époque d'augmentation des revenus sous un régime d'imposition progressive ne cessent d'augmenter. ² Ceci veut dire que les gouvernements fédéral et provinciaux percevront \$18.5 milliards en 1975 au lieu de \$17.1 milliards estimés par le Conseil économique du Canada dans son "Sixième exposé annuel "Perspectives, 1975" — ³ ceci veut dire que les recettes fiscale s'élèveraient à plus de 12% uniquement du fait des propositions du Livre Blanc!

Ces constatations nous amènent à nous poser la question suivante: *quels sont les besoins extrapolés de dépenses qui nécessiteront une telle augmentation des recettes fiscales?*

2. Les corporations canadiennes sont désavantagées comparativement aux sociétés américaines, car elles ne peuvent pas déduire des revenus, aux fins d'imposition, les intérêts qu'elles paient sur les prêts bancaires pour financer les acquisitions. Nous voudrions que tous les frais occasionnés par les affaires soient déductibles aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu.

² Il faut noter qu'un particulier (marié) dont le revenu en 1969 était de \$7,000 et qui par conséquent devrait payer moins d'impôt sous l'empire des propositions du Livre Blanc qu'en vertu du système actuel (comme c'est le cas de la moitié des contribuables inscrits aux rôles de l'impôt en 1969) gagnera un peu plus de \$10,500 en 1975 en supposant une augmentation annuelle moyenne de son revenu de 7%. Par conséquent, il paiera plus d'impôt qu'en vertu du système actuel de même que tout particulier marié gagnant plus de \$9,100 ou tout célibataire particulier gagnant plus de \$3,400 en 1975. En outre, il est fort possible que d'ici 1975 un grand nombre des 750,000 contribuables qui sont censés être éliminés des rôles de l'impôt par suite des propositions du Livre Blanc jouiront de revenus imposables nets et par conséquent seront passibles de l'impôt sur le revenu.

³ Conseil économique du Canada "Sixième exposé annuel: Perspectives 1975", page 57, tableaux 3-9.